

Informations de base	
<p>2021/2531(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Secteur des fruits et légumes et le secteur vitivinicole: mesures temporaires exceptionnelles dérogeant au règlement (UE) n° 1308/2013 en vue de remédier aux perturbations du marché provoquées par la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place à cet égard (modifiant le règlement délégué (UE) 2020/592)</p> <p>Complétant 2011/0281(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 3.10.06.01 Fruits, agrumes 3.10.06.02 Légumes 3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural	LINS Norbert (EPP)	09/02/2021